



## Si vous êtes étudiant et souhaitez devenir bénévole au GENEPI

Contactez nous en début d'année scolaire, car après il est trop tard, les formations commencent en novembre, et elles sont obligatoires pour intervenir !

Si vous ou un de vos proches est en détention et souhaite bénéficier de nos activités, il faut se renseigner auprès du service d'insertion et de probation, ou auprès de l'éducation. Le GENEPI existe dans 70 établissements environ, n'hésitez pas à demander !

→ culturels, par exemple. Ce que nous apportons est différent, c'est un peu « d'extérieur à l'intérieur ! » Et nous n'avons pas la prétention de pallier les carences de l'État. Il semble important de préciser que cette association a été conçue dans le but d'une future ré-insertion par la rencontre de deux mondes : le monde étudiant et le monde carcéral. C'est pour nous la source de l'originalité et de l'apport de ces échanges. En effet, pendant ces deux heures se confrontent deux mondes totalement différents (enfin, en apparence). En apparence, car c'est en constatant nos différences que nous avons pris conscience de nos points communs.

En effet, passer deux heures par semaine avec des personnes détenues devient instantanément à passer quasiment deux heures par semaine avec des personnes et non plus avec des personnes détenues ! C'est ce que les personnes que nous

rencontrons ont, parfois, du mal à comprendre. En effet, la prison est un monde à part, avec son lot de peurs, de mystères, d'angoisses. Mais c'est, aussi et surtout, un lieu où des gens vivent une période de leur vie (parfois très longue) dans des conditions indignes, dégradantes et « déresponsabilisantes. »

Notre but n'est pas, dans cet article, de faire le procès du monde carcéral, d'autres s'en chargent à notre place. Notre objectif est plutôt d'essayer de faire comprendre qu'à l'intérieur de ces murs, nous retrouvons ces mêmes personnes rencontrées à l'extérieur, des êtres humains qui essaient de vivre le plus dignement possible. Je vis vraiment mon expérience et mes rencontres au GENEPI comme un échange et non comme un don ou une dévotion pour ces personnes. Je trouve toujours intéressant de discuter avec toutes les personnes qui font ce monde, échanger les idées, construire des projets ensemble. La démarche est similaire pour mes actions au GENEPI. Aider à la (peut-être) future réinsertion par des échanges, des apports (en ce qui me concerne sur la langue française plus particulièrement) dans une institution qui fait partie de notre société et parler de cette institution aux autres n'est pas un acte courageux, mais citoyen ! Tout ce que nous espérons, c'est apporter aux détenus une certaine bouffée d'oxygène par de nouvelles rencontres, de nouvelles façons de voir les choses, d'apporter des connaissances dans des matières (parfois) inconnues pour eux et tout cela de façon réciproque. Pour ma part (et d'après les détenus que j'ai rencontrés), c'est réussi !

Je n'interviens plus cette année, car j'ai été élue pour un an « Représentante chargée de la communication » de l'association. Mon

## Actualité

Du 14 février au 16 avril 2005 aura lieu « *Le printemps des prisons* », deux mois d'information et de sensibilisation du public sur la prison et la réinsertion. Nous organisons des événements type conférences, ciné-débats, expositions, etc. dans les villes où nous sommes présents, la liste des événements sera sur notre site Internet.

Pour nous contactez : [genepi@genepi.fr](mailto:genepi@genepi.fr)  
Notre site : [www.genepi.fr](http://www.genepi.fr)

combat pour la réinsertion est donc moins sur le terrain, mais plus sur la coordination, la gestion de l'association ce qui est nécessaire. C'est une autre facette de l'association que je découvre, ses relations avec les partenaires institutionnels mais aussi associatifs.

Nous sommes actifs dans plusieurs collectifs de réflexion et d'action comme le « *Groupement National de Concertation Prison* », le collectif « *Octobre 2001* » (lutte contre la peine de mort et réflexion sur les longues peines), le « *pôle suspension de peine* » (réflexion et action par rapport à la loi sur la suspension de peine, son application).

**Céline Aumond, chargée de communication au GENEPI**